

L'Olap et le RGPD

Dans le cadre de son activité, l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (Olap) collecte des données personnelles après de gestionnaires, bailleurs et locataires. L'utilisation de ces données par l'observatoire respecte la confidentialité de celles-ci, conformément à la déclaration initiale faite à la CNIL et au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018.

La transparence sur l'utilisation des données

Association à but non lucratif (loi 1901), l'Olap a vocation à définir et à mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant d'améliorer la connaissance du niveau des loyers en Ile-de-France.

Ainsi,

1. L'Olap produit des références de loyers pour les logements du parc privé dans plus de 100 communes de l'agglomération parisienne, conformément au décret n°90-780 du 31 août 1990.
2. L'Olap améliore la connaissance du niveau et de l'évolution des loyers en Ile-de-France, via la réalisation de travaux statistiques aboutissant à des rapports, des études...

La qualité des productions de l'Olap est reconnue officiellement par différents agréments, par le Conseil National de l'Information Statistique et par le Comité Scientifique de l'observation des loyers.

L'Olap collecte des informations concernant:

- les caractéristiques des logements (adresse précise, type d'habitat, époque de construction, services particuliers, étage, nombre de pièces, surface...)
- le bail (dates d'emménagement et de signature de bail, mois de révision du loyer, type de location...)
- le quittancement (loyers hors charges, provisions pour charges...)

et des renseignements permettant le suivi de la collecte d'une année sur l'autre comme l'identification du logement dans l'immeuble, les coordonnées de l'enquêté (locataire, gestionnaire ou bailleur).

La protection et la sécurisation des données

Etant à la fois collecteur des données et responsable des différents traitements statistiques, l'Olap est le seul à accéder à l'ensemble des informations collectées.

L'Olap ne communique pas de données individuelles non anonymisées sauf pour satisfaire à ses obligations légales.

Ainsi, par exemple, les listes de références ne mentionnent ni la raison sociale du bailleur institutionnel ou du gestionnaire, ni le nom du locataire ou du bailleur particulier, et seule "la dizaine de numéro" où se situe l'immeuble est communiquée, conformément à ce qui est prévu dans le décret de 1990.

Il en est de même pour toute base de données individuelles que l'Olap peut être amené à transmettre, comme celle fournie aux chercheurs via le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) ou à tout autre acteur dans le cadre des obligations légales de l'observatoire.

Hébergé au sein de la Préfecture de Région, l'Olap possède une totale autonomie au niveau informatique. Ainsi l'Olap bénéficie de locaux et systèmes et réseaux sécurisés et la confidentialité des données est garantie par leur stockage sur des serveurs et ordinateurs dédiés dont l'accès est strictement limité au personnel habilité à les exploiter.

Les échanges avec l'extérieur se font sous forme de fichier compressés et protégés par mot de passe.

Enfin, l'ensemble des données collectées au format papier est conservé au sein de nos locaux au plus trois années.

Pour plus d'informations :

N'hésitez pas à contacter le délégué RGPD au 01 40 56 01 47 ou par mail : contact.olap@i-carre.net